



Retraction bon de commande

Par **gigi**, le **16/10/2009** à **19:05**

Bonjour,
J'ai signé un bon de commande pour un instrument de musique dans une foire.
Le vendeur me propose un paiement 10 fois sans frais soit (10 mensualités de 400 = 4000 euros) le prix de l'instrument.
Sur le bon de commande dans la case financement il est écrit (10 x 400 euros) mais le mot crédit n'apparaît nulle part.
Il m'a fait signer un imprimé de demande de crédit à SOFINCO et je lui ai remis un RIB pour que l'organisme de crédit puisse me faire les prélèvements.
Ma question est : puis-je me rétracter et comment faire en sachant que ça fait déjà 4 jours que j'ai signé ce bon de commande ?
MERCI POUR LA REPONSE

Par **wmapon**, le **18/10/2009** à **12:48**

Bonjour
A compter du jour de la signature, vous avez 7 jours pour revenir sur votre décision (Délai de rétractation prévu par l'article L.121-20-1 du code de la consommation).
Vous devez impérativement envoyer demain (19/10/2009) un courrier recommandé avec AR au commerçant pour lui faire part de votre décision.